

## Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Le samedi 10 avril 2021	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	9h30	
Date d'envoi des convocations	Le 15 mars 2021	

### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

1. Vote du compte de gestion 2020
2. Approbation du compte administratif 2020
3. Préparation du budget 2021
4. Vote du budget 2021
5. Vote d'imposition 2021
6. Acompte participation communale 2021 SIVOS MER
7. Travaux salle polyvalente
8. CCAS
9. Prêt investissement
10. Avancée des commissions
11. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
<b>ALIMECK Tony</b>	x		
<b>BIZET Ludovic</b>	x		
<b>BREHAM Karine</b>	x		
<b>CHENNEVIERE Simon</b>	x		
<b>DANEL Karl</b>	x		
<b>DANEL Kristina</b>	x		
<b>FOURNIER Vincent</b>	x		
<b>GUICHET-LEBAILLY Sabine</b>	x		
<b>JOUANNE Maxime</b>	x		
<b>SALLEY Sébastien</b>	x		
<b>VALOGNES Emeline</b>	x		
<b>POUVOIR :</b>			
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : <b>M. Tony ALIMECK</b>		Total de conseillers  Membres présents	11
Secrétaire : <b>Kristina DANEL</b>		Quorum	11

Le quorum est atteint, la séance débute à 9h35. Arrivée de Monsieur Jouanne Maxime à 9h52.

Le maire demande au conseil municipal de mettre à l'ordre du jour la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale par la CDC. Le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 27 novembre 2020.

Le Maire précise que le compte-rendu du Conseil Municipal sera mis sur le site de la mairie.

### 1) Vote du compte de gestion 2020

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur (le maire). Il doit faire l'objet d'une approbation de la part de l'assemblée délibérante (le conseil municipal). Son vote intervient avant celui du compte administratif qui, par principe, doit être adopté à l'identique du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

### 2) Approbation du Compte administratif 2020

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il laisse sa place au président qui a été élu par le conseil municipal pour le vote du compte administratif.

#### Fonctionnement :

Excédent : **331 875,92€**

**Excédent global 2020 : 447 463,51€**

Il n'y a pas d'affectation du résultat.

#### Investissement :

Excédent : **115 587,59€**

Nous allons procéder à l'élection du président pour l'approbation du compte administratif 2020. Monsieur le Maire propose Mme Guichet -Lebailly, doyenne du conseil municipal, comme présidente de la séance pendant ce vote.

Mme Guichet-Lebailly est élue présidente. Monsieur Le Maire se retire et Mme Guichet-Lebailly invite le conseil municipal à délibérer et voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif pour le budget 2020. Une délibération va être prise dans ce sens.

### 3) Vote des taux d'imposition 2021

#### a. Taux voté

Dans le cadre de mise en œuvre de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour la propriété bâtie comprend le taux communal et le taux départemental (qui s'élève à 22,10%). Ces deux taux s'ajoutent. Depuis 2016, le taux communal des contributions directes n'a pas changé. Afin de réaliser les travaux envisagés et d'équilibrer le budget, ce taux va augmenter pour l'année 2021.

#### Décisions en matière de Taux des Contributions Directes 2021 :

Libellés	Taux appliqués
Taxe Foncière PB	<b>44,12%</b>
Taxe Foncière PNB	<b>34,78%</b>

Le conseil municipal approuve les taux d'imposition 2021, vote pour : 10 voix ; abstention 1. Une délibération sera prise dans ce sens.

#### **b. Commission communale des impôts directs (CCID)**

Le 5 mars 2021 s'est réunie la CCID à la demande du directeur départemental/régional des finances publiques. Conformément à l'article 1505 du CGI, la CCID a pour rôle de donner un avis sur les évaluations effectuées par l'administration fiscale qui figurent sur la liste 41H (bâti et non bâti). La CCID a émis son avis sur la mise à jour des valeurs locatives et foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

#### **4) Préparation du budget 2021**

Etude et prévision de chaque article

#### **5) Vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif de 2021, s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : **545 672,33 €**

Section investissement : **558 479,33 €**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 : vote pour : 10 voix ; abstention 1.

Une délibération sera prise dans ce sens.

#### **6) Acompte participation communale 2021 SIVOS MER**

Monsieur le Maire de la commune de Maizières informe les membres du conseil Municipal que la paie et les factures du SIVOS MER ne peuvent pas être réglées car il y a un manque de trésorerie. Le SIVOS MER demande donc aux mairies membres (Maizières, Ernes et Rouvres) le versement d'un acompte avant le budget du SIVOS MER. L'acompte pour la mairie de Maizières sera de **20 000 euros**.

Les versements pour l'année 2021 seront : **20 000€ en février, 20 000€ en mai, 20 000€ en septembre et 8 163,48€ en novembre soit 68 163,48€ annuel.**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, approuve l'acompte pour la participation communale **de 20 000 euros pour le SIVOS MER** ainsi que les versements répartis sur l'année 2021. Une délibération doit être prise dans ce sens.

#### **7) Travaux salle polyvalente :**

Pour la demande de subvention de la DETR et de l'APCR, un audit énergétique est obligatoire. Le bureau d'études techniques Babin a été retenu. Le coût est de 4080€ HT soit 4896€ TTC.

Une demande d'aide financière à hauteur de 50% de l'audit a été faite auprès du SDEC. Cette demande a été présentée aux élus du bureau syndical du 19 mars dernier. Une délibération exécutoire en Préfecture a été prise puis la convention a été envoyée en mairie pour signature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande d'aide financière.

#### **8) CCAS**

Une aide de secours a été demandée à hauteur de 200€ pour accompagner un administré en difficulté. Etant en situation d'urgence, cette somme a déjà été versée en lien avec l'assistante sociale du secteur. Une délibération doit valider ce versement de 200€ d'aide de secours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider le versement d'aide de secours à hauteur de 200€. Une délibération doit être prise dans ce sens.

#### **9) Prêt investissement :**

Appel d'offre des sociétés bancaires pour l'emprunt des travaux de la toiture de la salle polyvalente à hauteur de 100 000€ au total.

Deux sociétés bancaires, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole peuvent nous accompagner pour cet emprunt. L'appel d'offre est en cours.

#### **10) Avancée des commissions**

M. le Maire a abordé le sujet du jury d'assise, une commission de révision de la liste électorale doit se mettre en place. Messieurs Danel Karl et Bizet Ludovic sont en charge de ce dossier.

Suite à la revue des commissions, Monsieur le Maire demande un compte-rendu des différentes réunions.

Commission voiries : Monsieur le Maire demande des volontaires pour boucher les trous sur la route du château d'eau allant vers le Bû sur Rouvres. Il existe 13 routes sur la commune à entretenir et il va falloir en tenir compte lors des prochains budgets.

Monsieur le Maire remercie tous les membres de la commission voirie pour leur efficacité et disponibilité lors des réunions avec le maître d'œuvre et les entreprises.

Site internet et journal « Echo du Laizon » : Monsieur le Maire tient à remercier tous les acteurs qui ont travaillé autour de ces deux projets, pour leur investissement et leur disponibilité.

## 11) Divers

### a. Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu le 13 et le 20 juin 2021. Ces élections auront lieu dans la salle des fêtes ou dans la salle des mariages. Des dispositions en termes de protocole sanitaire et d'organisation matérielle doivent se mettre en place. La présence de l'ensemble des membres du conseil municipal sera nécessaire pour le bon déroulement de ces deux journées. Un groupe de travail se réunira pour organiser ces deux journées d'élections. Il sera composé de M. Chennevière qui accepte de piloter ce groupe de travail, M. Bizet qui va gérer le matériel, la logistique et les achats et Mmes Lebailly et Danel qui vont gérer la partie administrative.

### b. Constat d'inactivité du syndicat du bassin du Laizon

La préfecture demande au conseil municipal de confirmer l'inactivité depuis 2 ans du syndicat du Bassin du Laizon afin de le dissoudre.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité l'inactivité du syndicat du Bassin du Laizon depuis 2 ans. Une délibération sera prise dans ce sens.

### c. Prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale par la CDC.

Par délibération du 25 mars 2021, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur l'extension de compétences et dans le même temps, sur le toilettage des compétences et d'autres articles des statuts communautaires (articles 8 et 9 relatifs aux ressources et au comptable de la collectivité)

La communauté de communes est appelée à se prononcer sur le transfert de la compétence mobilité dont l'effectivité est prévue au 1er juillet 2021. Cette modification statutaire est l'occasion de toiler et remettre à jour les statuts.

Ainsi, il s'agit :

- d'une part, d'ajouter quatre nouvelles compétences : l'une véritablement nouvelle, les trois autres, étant la formalisation d'actions déjà réalisées :

- La mobilité (nouvelle compétence)
- L'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée (formalisation);
- Conventions-cadre avec l'Etat liées aux dispositifs habitat (formalisation)
- Actions privilégiant l'action culturelle sur le territoire (formalisation)

- d'autre part, de supprimer des compétences dites optionnelles et en conséquence déplacer les compétences soit en compétence obligatoire, soit en compétence facultative ;

- enfin, modifier des intitulés de compétences déjà exercées par la Communauté de communes, supprimer des compétences non exercées.

Le détail de ces modifications est exposé dans le document mis à disposition des conseillers.

La CDC nous demande de nous prononcer sur les modifications envisagées. Le conseil municipal approuve les modifications citées ci-dessus.

Une délibération sera prise dans ce sens.

**d. RIFSEEP** : c'est un nouveau régime de primes.

Comme indiqué dans le conseil municipal du **12 février 2020**, le **RIFSEEP est un Régime Indemnitaire** tenant compte des **Fonctions**, des **Sujétions**, de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel**

Il comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Le conseil municipal avait décidé de mettre en place le RIFSEEP.

Le projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP doit passer devant le comité technique départemental avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ce projet de délibération est en cours, il reste à vérifier le montant de l'indemnité à verser et la faisabilité dans le budget afin de partir sur des bases solides.

**e. Désignation des délégués du tribunal à la commission de contrôle des listes électorales**

Ont été désignés :

Titulaire : madame MADELAINE Claire

Suppléant : monsieur LANDEAU Gérard

Une délibération doit être prise dans ce sens.

Départ de Mme Valognes à 12h15

**f. Formation des agents et fiches de poste :**

Monsieur Chennevière demande à ce que le Conseil Municipal ait un regard sur les formations des agents communaux ainsi que sur leurs fiches de poste. Mme Danel, en tant que deuxième adjointe donc responsable administrativement va organiser une réunion avec M. Chennevière et le Maire afin de voir ensemble les améliorations à apporter.

**g. Campagne de vaccination COVID 19 :**

M. Chennevière exprime son implication dans la campagne de vaccination COVID et souhaite informer davantage les administrés à ce sujet. M. Chennevière est chargé de diffuser les informations par l'intermédiaire du site internet communal, des bavards de la mairie et de les tenir à jour. M. Chennevière est invité à se rapprocher de la mairie de Potigny pour avoir des informations sur le centre de vaccination.

Le **prochain Conseil Municipal** aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 12h40.

**Le secrétaire de séance :**

**Kristina DANEL**

**Le Maire :**

**Tony ALIMECK**